

Libye (antique)

K. Zimmermann



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/encyclopedieberbere/337>
DOI : [10.4000/encyclopedieberbere.337](https://doi.org/10.4000/encyclopedieberbere.337)
ISSN : 2262-7197

Éditeur

Peeters Publishers

Édition imprimée

Date de publication : 1 janvier 2008
Pagination : 4375-4387
ISBN : 2-7449-0707-4
ISSN : 1015-7344

Référence électronique

K. Zimmermann, « Libye », *Encyclopédie berbère* [En ligne], 28-29 | 2008, document L18, mis en ligne le 01 juin 2013, consulté le 24 septembre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/encyclopedieberbere/337> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/encyclopedieberbere.337>

Ce document a été généré automatiquement le 24 septembre 2020.

© Tous droits réservés

Libye

(antique)

K. Zimmermann

- 1 Contrairement à l'usage moderne, dans l'antiquité le terme « Libye » se distinguait par un spectre très large de significations – ainsi Oric Bates pouvait constater en 1914 : « *as long as it was employed, the word (sc. Libya) was often used very carelessly* » (p. XIX). Initialement attesté comme nom du littoral nord-africain opposé au monde grec (la « Libye » de l'épopée homérique), le terme ne tarda pas à assumer sa signification plus étendue – celle du continent entier au sud de la Méditerranée. Dans les siècles suivants, tout en gardant ce sens large, il se rétrécit au fur et à mesure que certaines régions nord-africaines entrèrent en rapport avec le monde gréco-romain : la Cyrénaïque colonisée par des Grecs, la rive gauche du Nil dans l'Égypte hellénistique et romaine, enfin Carthage, l'adversaire de Rome aux III^e et II^e siècles, avec son territoire africain. Après quelques remarques préliminaires concernant l'origine du nom lui-même, on procédera de la signification globale aux significations plus restreintes, pour examiner en détail les diverses acceptions du toponyme « Libye ».

Les origines du nom

- 2 Déjà les Anciens se posaient la question de savoir d'où venait le toponyme connu pour la première fois par les aventures de Ménélas et d'Ulysse (Hom. *Od.* IV 85 ; XIV 295). Habituellement on recourut à un éponyme mythique (p. ex. Hdt. IV 45, 3) : il est inutile de préciser qu'une telle démarche n'apporte rien à la connaissance des vraies origines du mot. Une étymologie ancienne supposant un rapport avec λῖψ, le nom du vent qui soufflait du sud-ouest, i.e. de la « Libye » (Serv. *Aen.* 1, 22 ; Eust. *ad Dion. Per.* 175, GGM II, p. 247), ne nous est guère plus utile (voir plutôt les dictionnaires étymologiques s. v. λείβω). Enfin, la tentative récente de Carlo Brillante (1990) de reconstituer **Lebya* en mycénien ne repose pas non plus sur des bases solides.
- 3 Un toponyme renvoie souvent à un ethnonyme dont il dérive (cf. Werner 1993, p. 27, n. 62). En fait, ce sont les sources égyptiennes qui nous offrent une explication du nom, oubliée sans doute depuis longtemps à l'époque d'Hérodote. À partir du XIII^e siècle av.

J.-C. (et au début en rapport avec lesdits « peuples de la mer »), elles font état, à plusieurs reprises, d'une tribu appelée *Rbw* (voir aussi notice L11 « Lebu/Libu », dans ce même fascicule) dont l'habitat est à localiser à l'ouest du Delta du Nil. Le nom ne semble pas être d'origine égyptienne mais provenir du berbère (Zibelius 1972, p. 142-144). Vu l'affinité des deux liquides *l* et *r* (l'égyptien ne connaissant pas de signe pour *l* ; cf. Junge 1996, p. 42), phonétiquement *Rbw* devait ressembler à la souche grecque $\lambda\beta\upsilon-$ / $\lambda\varepsilon\beta\upsilon-$. De plus, les indications géographiques renvoient à la fois à une tribu et à une région du littoral nord-africain, à l'ouest de la Basse-Égypte.

- 4 Tout porte à croire qu'il y a un rapport étymologique : dans les textes égyptiens, le mot est attesté pendant un laps de temps remarquable et lié à des événements de première importance ; chronologiquement, les dernières mentions de « Grands princes des *Rbw* » dans le Delta coïncident à peu près avec la naissance de l'épopée homérique (cf. Zimmermann 1999, p. 12-13, n. 31), un siècle avant la colonisation grecque de la Cyrénaïque. La région ainsi désignée se trouvant assez proche du monde grec, on peut supposer un besoin terminologique dès que l'horizon géographique des Grecs dépassa la mer Egée. Plutôt qu'une adoption directe de l'égyptien par les Grecs, on admettra des intermédiaires phénico-puniques (cf. déjà Strab. III 2, 14, C 150) – d'autant plus que les langues sémitiques semblent, elles aussi, connaître ce nom (pour *Lehabīm* / *Lūbīm* dans la Bible, cf. Lipiński 1992, p. 259 ; pour un usage du mot en phénicien / carthaginois, cf. Zimmermann 1999, p. 17-21).

Le continent africain

- 5 C'est à la géographie ionienne (peut-être au premier essai de dresser une « carte du monde » dû à Anaximandre : VS 12 A 1 et 6) qu'on peut attribuer une division de l'œkoumène en deux moitiés au nord et au sud de la Méditerranée, du détroit de Gibraltar à travers le Bosphore jusqu'au fin fond de la mer Noire (cf. Berger 1903, p. 36 et 75-76). Déjà Hécatee, par contre, admettant les origines du Nil comme du Phasis à l'extrémité est du Pont-Euxin dans un océan circulaire, semble avoir retenu une certaine indépendance de la Libye telle qu'on la connut à la sortie de la grande colonisation – de toute façon le lexicographe byzantin Étienne (Stéphane) cite les périégèses de la Libye (*FgrHist* 1 F 329, 332, 339, 342-343, 350-351 et 353) et de l'Égypte (c'est-à-dire du Delta entre les branches du Nil : *FgrHist* 1 F 305, 311-312, 316, 319 et 321) comme des chapitres à part (à côté de l'Asie) dans l'œuvre du Milésien. L'idée d'une Libye troisième partie du monde remonte donc – semble-t-il – à Hécatee (cf. Zimmermann 1997, p. 292-294) ; Pindare est le premier à parler explicitement d'une $\rho\acute{\iota}\zeta\alpha\ \acute{\alpha}\pi\epsilon\acute{\iota}\rho\upsilon\upsilon\ \tau\rho\acute{\iota}\tau\eta$ – d'une troisième racine de la terre ferme (*Pyth.* IX 8).
- 6 Ce qui dut renforcer davantage l'idée d'une Libye indépendante de l'Asie, c'est la doctrine du globe terrestre, qui réduit l'œkoumène à l'hémisphère nord du globe. La conséquence en est une forme non plus circulaire, mais elliptique, plus longue (dans le sens est-ouest) que large (dans le sens nord-sud). Eudoxe, le maître d'Aristote, en arriva à imaginer une longueur mesurant deux fois la largeur (F 276a Lasserre) – évidemment dans ces conditions, une division du monde par la mer intérieure en deux moitiés nord et sud ne satisfît plus. L'alternative soutenue par le géographe ressort de la division de son œuvre (Zimmermann 1999, p. 55, fig. 5) : Commencant au Tanaïs (Don), les livres I-III traitent l'Asie Mineure, l'Égypte et, en revenant en arrière, l'intérieur de l'Asie, les livres IV-VI les régions à l'ouest du Tanaïs, la Grèce et l'ouest de l'œkoumène, Libye

comprise. Si l'on veut y voir une division, elle suit clairement la ligne Tanaïs – Bosphore – Nil, coupant en deux carrés l'ensemble du monde connu.

- 7 Ératosthène, réunissant les deux systèmes, traça – ainsi que probablement déjà Dicéarque (cf. Berger 1903, p. 173-174) – un parallèle du détroit de Gibraltar jusqu'à la montagne de l'Imaos, puis un méridien principal du Nil au Borysthène qui coupait le parallèle à angle droit à Rhodes (fr. II C 2 Berger ; cf. Zimmermann 1999, p. 57, fig. 6). Dans ce schéma, la Libye occupe exactement le quart sud-ouest de l'œkoumène ; une ligne imaginaire réunissant deux points extrêmes à l'ouest de Gibraltar et au sud du Nil lui donne approximativement la forme d'un triangle rectangle. Tel fut – grosso modo – la Libye des géographes hellénistiques, d'Ératosthène jusqu'à Strabon, ce qui n'empêcha pas des discussions concernant ses limites et son étendue. La limite orientale de la Libye fit l'objet d'une controverse attestée déjà du temps d'Ératosthène (fr. II C 22 Berger). Comme plus tard Posidonius (ap. Strab. I 2, 28, C 35 ; cf. Zimmermann 1999, p. 89), il y eut des érudits pour préférer une division des continents par des golfes s'enfonçant à partir de l'extérieur, donc aux isthmes de Suez et du Caucase, entre la mer Noire et la mer Caspienne (on croyait cette dernière ouverte vers l'océan depuis l'expédition de Patroclès vers 285/2 avant notre ère : Strab. XI 6, 1, C 507 ; 7, 3, C 509 et 11, 7, C 519). En outre, il subsista des doutes sur la question de savoir si la Libye était entourée d'eau, hormis l'isthme de Suez, ou s'il existait un raccord de terre ferme avec l'hémisphère du sud : Hipparque (fr. 4 Dicks) et Polybe (III 38, 1) s'en firent les interprètes ; Ptolémée, au II^e siècle apr. J.-C., suivit cette voie en supposant une connexion terrestre entre l'Éthiopie et l'Asie orientale, qui faisait de l'océan Indien une mer intérieure (IV 9, 1 ; VII 3, 6 ; 5, 2 et 5). Enfin, Posidonius et Strabon apportèrent des modifications à la forme de la Libye, en la décrivant non plus comme triangulaire, mais comme quadrangulaire, et plus précisément, trapézoïdale (Strab. II 5, 33, C 130 ; cf. Zimmermann 1999, p. 122-126).
- 8 Il reste à examiner la valeur de cette Libye au sens large du terme – de l'Atlantique jusqu'au Nil – par rapport à ses deux pendants, l'Europe et l'Asie, dans la conception du monde des auteurs grecs. On retiendra d'abord que le nombre de mentions de la triade Europe-Asie-Libye est immense. Quoique certains critiques contemporains d'une tripartition du monde en disent, les trois noms firent standard pour désigner la totalité des terres autour de la Méditerranée. Néanmoins, sous divers aspects, la Libye semble être placée à un rang inférieur à celui de l'Europe et l'Asie. D'abord, elle est considérée comme relativement petite – erreur, qui ne fut corrigée qu'à l'époque impériale, dans l'abrégé anonyme de géographie (26, GGM II, p. 500) et chez Ptolémée (VII 5, 8). En fait, Strabon – comme déjà Hérodote – reproche à « ceux qui ont divisé l'œkoumène selon les continents » de l'avoir fait « de façon inégale, parce que la tripartition implique trois parts égales, alors que la Libye est à ce point petite pour constituer la troisième part de l'œkoumène que, même ajoutée à l'Europe, elle ne semblerait pas égaler l'Asie » (XVII 3, 1, C 824). La Libye apparaît donc comme de loin le plus petit des trois continents ; selon Strabon, elle ne correspond point à un τρίτον μέρος – une troisième part, un tiers – du monde entier. En plus, sa côte méditerranéenne est nettement moins variée que celles de l'Asie et surtout de l'Europe (II 5, 18, C 121-122). Quant au climat et aux ressources naturelles, aux qualités physiques des habitants comme au développement de communautés puissantes, au sens politique et culturel, Strabon arrive à une conclusion semblable (XVII 3, 1, C 824-825). À tous ces points de vue, la

Libye ne peut guère être considérée comme équivalant aux deux autres ensembles géographiques.

- 9 Cette impression est confirmée par une multitude de témoignages mentionnant la Libye, dans l'acception large du terme, avec d'autres régions de la Méditerranée (cf. Zimmermann 1999, p. 69-71). Assez souvent, on la trouve parmi des pays voisins comme l'Égypte, l'Éthiopie, l'Arabie, l'Inde aussi, ou bien parmi des contrées opposées de l'Europe : l'Ibérie, la Ligurie, l'Italie, la Grèce, etc. Pourtant, des appellations pour des régions bien définies de la Libye existent, comme inversement de l'autre côté, les noms d'Europe et d'Asie peuvent se référer uniquement à une partie du continent. Mais aucun auteur ne parlerait de « la Maurétanie, la Numidie et l'Europe » ou des « Syrtes, la Cyrénaïque et l'Asie ». Nombre d'auteurs de Λιβυκά écrivirent d'autres histoires régionales ; ainsi Alexandre Polyhistor (*FgrHist* 273) dont nous connaissons, entre autres, des monographies sur l'Égypte, la Judée, la Syrie, plusieurs régions de l'Asie Mineure et îles de la mer Egée, la mer Noire, l'Italie et puis la Libye, y compris une ville comme Λίξα en dehors du détroit de Gibraltar (F 32) ainsi que l'Éthiopie (F 124). Cependant, des Λιβυκά ne figurent pas dans l'œuvre de ceux qui ont laissé des Εὐρωπαϊκά et Ἀσιατικά (*FgrHist* 85 Démétrios de Callatis T 1 ; *FgrHist* 86 Agatharchide T 2 ; Hermogène de Smyrne dans *I. Smyrna* I 536). Des localisations « en Europe » ou « en Asie » tout court sembleraient assez exceptionnelles, alors qu'il n'y a rien de plus normal que de situer des cités ou des peuples « en Libye ». Évidemment, aucune de ces observations n'est d'un poids décisif, mais dans l'ensemble, l'emploi du nom « Libye » laisse entrevoir une position différente (et inférieure) de celle des « vrais » continents, l'Europe et l'Asie. Dans le cas de la Libye, les conceptions qui en font une troisième partie du monde et une région méditerranéenne parmi d'autres semblent se mêler.
- 10 Pour tenter d'expliquer ce phénomène, on rappellera d'abord l'autorité « du poète » qui mentionne, pour la première fois, la Libye parmi d'autres régions du sud-est de la Méditerranée dans le récit de Ménélas (Hom. *Od.* IV 83-85) : Chypre, la Phénicie, l'Égypte, les Éthiopiens, les Sidoniens et les Eremboi (selon von Soden 1959, nom phénicien pour des peuples de l'ouest). Homère étant la lecture de base pendant toute l'antiquité grecque, son emploi du terme « Libye » influença sans doute les conceptions géographiques de tous ceux qui savaient lire. En second lieu, il faut tenir compte de la connaissance relativement limitée que l'on avait de la Libye par rapport à l'Europe ou à l'Asie. Si l'on prenait l'Afrique pour la plus petite des parties du monde, c'est parce qu'on n'en connaissait que très peu. Mais avant tout, la perception particulière de la Libye paraît être due au fait qu'en général dans l'antiquité, la géographie n'était point considérée et pratiquée comme une science indépendante, mais comme une matière auxiliaire de l'histoire et de la politique contemporaine. Sans doute la nature spécifique de la Libye et son extension tout le long de la Méditerranée la sortirent, aux yeux des Grecs, de la catégorie des régions voisines et opposées. Mais on n'échappa pas à l'idée que la plupart des territoires situés à l'ouest du Nil présentaient un caractère inhospitalier et une absence de civilisation. L'importance politique, économique et culturelle de la Libye se limita à deux centres, Carthage et les cités de la Cyrénaïque – des établissements de colons d'Europe et d'Asie qui avaient réussi à s'approprier les rares endroits propices de cette troisième partie de l'œkoumène. De ce point de vue, la Libye ne pouvait pas être considérée comme un véritable pendant de l'Europe et de l'Asie. En raison de sa valeur pour ainsi dire hybride – trop vaste pour une région parmi tant d'autres, trop marginale pour un « vrai » continent – elle tendit plutôt à prendre

appui tantôt sur l'une, tantôt sur l'autre « moitié ». Bien que tout le monde parle d'Europe, d'Asie et de Libye, on trouve ainsi, à travers toute l'antiquité, des reflets des deux anciennes bipartitions de l'œkoumène : soit celle des Ioniens avec l'Europe au nord et l'Asie (plus la Libye) au sud (p. ex. Hérodote dans sa fameuse polémique contre les cartographes IV 36, 2 ; cf. Zimmermann 1997, p. 294-296), soit celle d'Eudoxe, avec l'Europe (plus la Libye) à l'ouest et l'Asie à l'est (pour nombre de témoignages, cf. Zimmermann 1999, p. 56, n. 187).

La Cyrénaïque grecque

- 11 C'est la colonisation de la Cyrénaïque – plus précisément la fondation de Cyrène par des colons de Thèra autour de 632/31 av. J.-C. (cf. Chamoux 1953, p. 70-72 et 120-124) – qui est à la base d'une deuxième facette du terme « Libye » : celle de la colonie grecque. Tout d'abord, on se posera la question de savoir si l'emploi du nom par les Grecs cyrénéens différait de quelque manière de l'usage dans le reste du monde grec. Le terme existait-il aussi dans le vocabulaire des Grecs résidant en « Libye » – et quelle y était sa signification ? Ou servait-il avant tout aux autres Grecs pour désigner l'espace vital de leurs parents de souche en Afrique du Nord ? Commençons par les témoignages provenant de « Libye » même.
- 12 Le fameux serment des Théréens à la veille de la colonisation (SEG IX 3, révisé et réédité par Dobias-Lalou 1994) n'est, on le sait bien, qu'une copie du IV^e siècle pour justifier une donation d'isopolitie à la métropole par les Cyrénéens (pour la datation entre 370 et 360 av. J.-C., cf. Laronde 1987, p. 162 et n. 200). Les quatre mentions de Λιβύα dans ce document peuvent donc *a priori* être expliquées ou par l'usage du nom à Thèra au VII^e siècle (si le texte est authentique) ou par l'emploi du terme à Cyrène au IV^e siècle (si le texte est plus ou moins reconstruit) – et, évidemment, l'un n'exclut pas l'autre.
- 13 D'autres sources, en revanche, semblent indiquer clairement qu'au IV^e siècle, quand les Cyrénéens parlaient de leur patrie, ils l'appelaient « Libye » dans un sens historiquement et politiquement bien précis. Si, d'après Diogène Laërce, Aristippe de Cyrène consacra à Denys de Syracuse une histoire de la Libye en trois volumes (fr. 144, SSR II, p. 56-57), on n'y verra guère autre chose qu'une histoire locale de Cyrène et de ses voisines. Toujours d'après Diogène Laërce, son contemporain plus jeune Théodore Athéos loua ses compatriotes de l'avoir expulsé de Libye (fr. 13, SSR II, p. 126). Enfin, nous lisons dans le préface des lois sacrées de Cyrène du IV^e siècle (SEG IX 72, l. 1-3 ; cf. Dobias-Lalou 1993, p. 27-28) que le dieu Apollon avait ordonné « de vivre pour toujours en Libye, en respectant les règles de pureté, d'abstinence et de culte ». Dans ce contexte, « Libye » ne désigne rien d'autre que le territoire habité par les Cyrénéens.
- 14 À l'époque hellénistique, les exemples continuent. Dans le fameux diagramme émis par Ptolémée en 321/20 av. J.-C. furent distinguées des guerres « libyques » et « non-libyques ». Dans ce dernier cas, « l'assemblée décidera si les mêmes seront stratèges ou non ; si elle décide que ce ne soient pas les mêmes, on votera pour d'autres parmi les citoyens de la ville » (SEG IX 1, l. 28-31 ; pour la datation, cf. Laronde 1987, p. 87-89, 113 et 121). Le sens géographique de « libyque » est évident : des guerres contre des ennemis proches – peu importe s'il s'agit d'autres Grecs ou d'indigènes – exigeaient une action immédiate dirigée par ceux qui se trouvaient en charge. Avant de s'engager à l'étranger, par contre, on voulut se garantir que la mission serait confiée aux plus doués.

- 15 Callimaque fait mention, dans son hymne à Apollon, de la colonisation de la « Libye » provoquée par le dieu et effectuée par son prétendu aïeul (II 65-68). Les Λιβυκά de deux autres Cyrénéens – Théochrèstos et Agroïtas – traitent la fondation de Cyrène dans leurs premiers livres (*FgrHist* 761 F 1 ; 762 F 1). Il en est de même pour les Λιβυκαὶ ἱστορίαι de Ménéclos de Barca qui contenaient – bien évidemment du point de vue de la rivale de Cyrène – une version de la légende de fondation ainsi que l’histoire ultérieure de la cité (*FgrHist* 270 F 56). Finalement, des titres comme Λιβυάρχης (Polyb. XV 25, 12) ou στρατηγὸς τῶν τόπων τῶν κατὰ Λιβύην (*SEG* XXXIX 1718), utilisés par le gouvernement égyptien pour désigner la Cyrénaïque dépendante (voir ci-dessous), ne durent pas rester sans influence sur l’usage du terme dans la colonie grecque.
- 16 D’après les témoignages examinés, il semble clair que « Libye » fut le terme dont les Grecs de Cyrénaïque se servirent pour parler de leur patrie dans le présent comme dans l’histoire. Ce constat cadre avec la Libye personnifiée figurant comme maîtresse de la région en compagnie d’autres personnages du mythe de fondation : Cyrène, Apollon, Battos. Et il cadre aussi avec l’élément Λιβυ- apparaissant ici et là dans l’onomastique cyrénéenne (Λέβυς / Λιβύστρατος, etc. ; cf. Zimmermann 1996, p. 352-354 ; 1999, p. 141, n. 577). Par contre, on ne voit dans aucun texte provenant de la Cyrénaïque une restriction nette du terme à la région habitée par les Grecs. Nulle part cette « Libye » n’est distinguée clairement d’autres régions voisines ou du reste de l’Afrique du Nord. Il apparaît que le terme « Libye » ne se laissa pas tout à fait restreindre par l’usage que faisaient les Grecs de ce terme : en premier lieu, ces derniers comprirent sans doute sous ce terme leur entourage régional, les cités grecques avec leur arrière-pays. D’autre part, le nom référait à des associations mythologiques et géographiques qui ne permettaient pas de le restreindre au territoire situé entre le Katabathmos Mégas et Authamalax. Si ces deux extrémités sont nommées dans le passage sur les conditions du droit de cité dans le diagramme (*SEG* IX 1, 1.3 : « Citoyens soient des hommes d’un père Cyrénéen et d’une mère Cyrénéenne et ceux d’une Libyenne originaire du territoire entre Katabathmos et Authamalax »), on en conclura justement que le nom seul de « Libye » – au moins à cette époque-là – n’était pas approprié pour définir sans ambiguïté le territoire en question.
- 17 On examinera maintenant l’usage du terme hors de la Cyrénaïque. Mythologie et histoire de la colonie grecque sont également les sujets principaux des sources non-cyrénéennes, quand elles emploient le nom avec plus ou moins de précision. L’enlèvement de Cyrène en Libye par Apollon appartient au standard des poètes depuis Pindare (*Pyth.* IX 55-56a et 68-69) ; des Λιβυκά, on en écrivit aussi ailleurs qu’à Cyrène (p. ex. *FgrHist* 570 Lycos de Rhègion). Là non plus, on ne trouve pas d’emploi exclusif du mot pour désigner la Cyrénaïque. Le seul témoignage opposant une « Libye » à des régions voisines de l’Afrique du Nord s’avère corrompu et emploie le nom dans un autre sens : « Ptolémée possèdera l’Égypte, la Libye, la plus grande partie du pays au delà de celle-ci et en plus ce qu’il acquerra par le javelot vers le couchant » – ainsi Arrien aurait transmis, d’après un extrait de Photios, le passage du traité de Triparadisos définissant le lot de Ptolémée (*Arr. succ. fr.* 1, 34 Roos). En fait, la « Libye » attribuée au Lagide par les satrapes en 320 (pour la controverse concernant cette date, cf. Hauben 1993, p. 458-460) n’était qu’un district limitrophe à l’ouest du Delta (voir ci-dessous) figurant déjà dans l’organisation du pays par Alexandre même (*Arr. an.* III 5, 4). Et le « pays au delà » devait désigner, dans la version originale d’Arrien, un territoire non pas au delà de la Libye mais de l’Égypte : l’« Arabie voisine » de plusieurs

textes relatifs au partage de 323 (pour les détails, cf. Will 1960, p. 375-381 ; Zimmermann 1999, p. 143-154). Ptolémée resta donc en possession de l'Égypte d'Alexandre, y inclut la « Libye » limitrophe, et reçut en plus carte blanche pour agrandir à volonté son territoire vers l'ouest, sans que le genre et l'étendue de ces entreprises – à Cyrène il s'était déjà fait nommer stratège – fussent précisés.

- 18 Il n'y a donc pas de témoignage opposant la « Libye-Cyrénaïque » à un « pays au-delà ». Il existe, en revanche, une tradition du partage de 323 identifiant la Libye à la Cyrénaïque qui mérite attention. Une version de l'histoire d'Alexandre réduit le lot de Ptolémée selon le testament royal à la « Libykè », tandis que Perdikkas aurait hérité l'Égypte ([Callisth.] *hist. Alex.* A III 33, 15 Kroll). *Lectio difficilior* par excellence, cette variante est préférable à deux autres mentionnant Ptolémée comme satrape d'Égypte (Merkelbach 1977, p. 184, n.56) ; la datation ne pose aucun problème : seule l'intervention de Perdikkas en Égypte en l'an 320 put lancer une telle légende. Évidemment, ici « Libye » ne désigne pas la région limitrophe de l'Égypte – la Λιβύη πρόσχωρος – des témoignages contemporains, mais la colonie grecque vers laquelle Ptolémée venait de tendre sa main. En même temps et dans le même discours, le terme « Libye » se trouve employé dans deux significations totalement différentes. Il fallait des précisions comme πρόσχωρος ou des informations contextuelles pour distinguer une « Libye » de l'autre.
- 19 Non seulement une telle ambiguïté risquait de provoquer des malentendus chez les auteurs des siècles suivants, mais la question se pose de savoir si, déjà à l'époque des événements, elle donna lieu à des confusions voire à des manipulations voulues. Ptolémée se servit-il consciemment de l'ambivalence du terme « Libye » dans sa politique envers Cyrène des années 322-320 ? Arrien, dans les deux passages concernant 323 et 320 (*succ. fr.* 1a, 5 ; 1, 34 Roos), nous transmet-il, en se servant du terme « Libye » tout court, une sorte d'*interpretatio ptolemaica* des dispositions officielles accordant, en réalité, au Lagide explicitement la Λιβύη πρόσχωρος ? Selon Stadter (1980, p. 148-149), il y a de fortes chances que Ptolémée ait continué son histoire au delà de la mort d'Alexandre et que ces passages furent consultés par Arrien. Ptolémée chercha-t-il à légitimer devant la postérité sa politique envers Cyrène par un usage assez imprécis du terme « Libye » ? L'hypothèse ne manque pas de piquant.
- 20 L'influence des Ptolémées en Cyrénaïque étant établie, la « Libye » au sens de Cyrénaïque apparaît également dans la terminologie officielle d'Alexandrie. Ainsi Archagathos qui, sous Ptolémée II, dédia avec son épouse Stratonice un témenos à Alexandrie, s'appela ἐπιστάτης τῆς Λιβύης (*SEG XVIII* 636, avec les commentaires de Bagnall 1976). L'inscription est datée d'après Ptolémée II, mais sans mention d'Arsinoë ; elle fut donc publiée ou avant leur mariage entre 279 et 274 ou après la mort de la reine en 270. Selon toute vraisemblance, Archagathos était le fils d'Agathoclès de Syracuse, son épouse la fille de Démétrios I ; cette ascendance ainsi que la singularité de la dédicace n'autorisent guère à penser à un stratège du district « libyque » à l'ouest du Delta. Une charge en Cyrénaïque, sous son oncle Magas avant le soulèvement de ce dernier, correspond nettement mieux au personnage et met en lumière la politique familiale du premier Ptolémée. Est-ce que ἐπιστάτης τῆς Λιβύης était le titre régulier de ce fonctionnaire ? En tout cas, Archagathos n'aurait pas risqué d'être confondu avec un stratège de nome. Dans ce contexte, à Alexandrie autour de 280 av. J.-C., la signification de « Libye » devait être assez claire.

- 21 Quand une épigramme de Pergame, à l'occasion d'une victoire olympique d'Attalos I, fait mention de la concurrence de la Libye, d'Argos et de Thessalie (*I. Perg.* I 10, l. 1-3), il est évident que « Libye » désigne les cités grecques de Cyrénaïque. Quelques dizaines d'années plus tard, Démétrios de Byzance écrivit une monographie sur les conflits entre Antiochos I et Ptolémée II et sur l'administration de la Libye pendant leur règne (*FgrHist* 162T 1 : τὰ περὶ Ἀντίοχον καὶ Πτολεμαῖον καὶ τὴν τῆς Λιβύης ὑπ' αὐτῶν διοίκησιν). Sans doute la deuxième partie annoncée dans le titre traitait-elle de l'histoire de Cyrène, quand Magas y menait un régime indépendant. Un fragment de Porphyre chez Eusèbe qualifie Démétrios le Beau de « conquérant de toute la Libye et maître de Cyrène » (fr. 4, 9, *FHG* III, p. 701). Ensuite, dans la fameuse inscription d'Adoulis, la Libye figure parmi les pays que Ptolémée III avait hérités de son père : « Ayant assumé du père le règne sur l'Égypte, la Libye, la Syrie, la Phénicie, l'île de Chypre, la Lycie, la Carie, les îles des Cyclades, etc. » (*OGIS* I 54, l. 5-8). Or il est vrai que, sous le règne de Ptolémée II, Cyrène s'émancipa pour plus de 30 ans du contrôle lagide. Mais Philadelphie ne renonça certainement pas à ses prétentions, et une telle inscription n'était, en tout cas, pas le lieu pour insister sur des problèmes d'autorité royale. La Libye au premier rang des possessions extérieures est évidemment la Cyrénaïque ; un document plus officiel pour cet usage du terme n'est guère imaginable.
- 22 Peu après le retour de la Cyrénaïque sous la domination lagide, les cités se trouvèrent regroupées dans un κοινόν, dont la politique fut contrôlée probablement dès le début par un fonctionnaire égyptien. Cette charge est attestée sous Ptolémée V, quand son tuteur Agathoclès envoya Philammon en mission comme λιβυάρχης τῶν κατὰ Κυρήνην τόπων, afin de le mettre à l'abri après le meurtre d'Arsinoë III (*Polyb.* XV 25, 12). Λιβυάρχης était-il son titre officiel ? Des titres comme Νησιάρχης ou Παμφυλιάρχης (cf. Robert 1966, p. 53-58) semblent l'indiquer. Un papyrus du règne de Ptolémée II, par contre, présente le même titre dans une signification différente. Un arrêté royal concernant les impôts énumère comme destinataires, dans cet ordre : στρατηγοί, ἕκπαρχοι, ἡγεμόνες, νομάρχαι, τοπάρχαι, οἰκονόμοι, ἀντιγραφεῖς, βασιλικὸν γραμματεῖς, λιβυάρχαι et ἀρχιφυλακῖται πάντες (*P. Rev.*² col. 37, l. 2-5). La compétence de ces λιβυάρχαι sera discutée plus tard ; pour l'instant, il suffit de constater que nous avons affaire à des fonctionnaires d'un rang médiocre dans la hiérarchie administrative de l'Égypte même, sans aucun rapport avec les cités grecques de la Cyrénaïque. Est-il plausible, dans ces conditions, que λιβυάρχης τῶν κατὰ Κυρήνην τόπων chez Polybe ait été le titre officiel du lieutenant royal en Cyrénaïque ? En fait, la précision τῶν κατὰ Κυρήνην τόπων peut très bien remonter à l'historien, qui n'ignorait pas l'ambiguïté du terme « Libye ». Vu la qualité de ses informations, on hésite cependant à lui imputer un emploi arbitraire du terme λιβυάρχης. Il apparaît que dans l'administration lagide du III^e siècle, le titre avait deux significations différentes : sous Ptolémée II, il désigna des fonctionnaires subalternes dans une partie « libyque » de la chôra égyptienne ; après la réintégration de la Cyrénaïque par Ptolémée III, il désigna le lieutenant royal de cette dernière région. Le passage concernant Philammon atteste une fois de plus l'emploi du nom de « Libye » pour la Cyrénaïque dépendante dans l'usage de l'Égypte ptolémaïque. Mais la mention presque contemporaine des λιβυάρχαι dans le Fayoum rappelle à la prudence. La « Libye » grecque autour de Cyrène fut une, mais non pas forcément la seule acception qu'un Grec égyptien donnait à ce terme.
- 23 Les exemples continuent au II^e siècle : Le dédicant d'une inscription honorifique dédiée à Ptolémée IX Soter II portait, selon toute vraisemblance, le titre de [στρατηγὸς τῶν

τόπων τῶν κ]ατὰ Λιβύην (Moretti 1987-1988, p. 240), ce qui incite à restituer, dans un texte de la fin du II^e ou du début du I^{er} siècle provenant de Ptolémaïs (SEG IX 359), στρατηγὸν τῶν κατὰ [Λιβύην τόπων]. D'autres témoignages de Crète, de Rhodes, etc. n'apportent rien de nouveau : souvent la « Libye » où des voyages, des naufrages, des liens familiaux sont localisés, peut être identifiée, de façon plus ou moins sûre, avec la Cyrénaïque.

- 24 Le nom de la province *Creta et Cyrenae*, créée en 67 av. J.-C. et rétablie par Auguste, est traduit par Κρήτη καὶ Λιβύη dans des inscriptions grecques d'époque impériale (*I. Eph.* VII 1, 3036, l. 8-9 ; *IGR* III 392, l. 10-11 [Milyade]) ; aux dégâts de la révolte juive ferait allusion, d'après Pietro Romanelli (1958, p. 977), le titre *restitutor Libyae* sur une monnaie d'Hadrien (*RIC* 958 ; cf. toutefois *BMC* III, p. 524, qualifiant cette même référence d'« *exceedingly doubtful* »). Sous Dioclétien, la Cyrénaïque devint la province romaine de *Libya superior*, appartenant au diocèse d'Oriens, puis d'Égypte. Il n'est pas certain que le titre *mag(ister) privat(arum) Aeg(ypti) et Lib(yae)* dans une inscription d'Alexandrie d'époque constantinienne (*CIL* III 6586) désigne, par « Libye », la Cyrénaïque ou la Marmarique (cf. Romanelli 1958, p. 978 ; pour la *Libya inferior*, voir ci-dessous). Quand les corpus juridiques de Basse Antiquité parlent d'un *dux Libyae* (*Cod. Theod.* VIII 1, 16 ; *Cod. Iust.* XII 59 [60], 10, 5), il semble que les deux furent, enfin, administrativement réunies.

La rive gauche du Nil

- 25 Depuis Hérodote le terme « Libye » signifie, parfois de pair avec l'Arabie, la rive gauche du Nil, les montagnes à l'ouest du fleuve ou en général le pays voisin vers le couchant (II 8 ; 12, 2-3 ; 15, 1 ; 19, 1 ; 99, 2 ; 124, 2 ; cf. Kees 1926b, col. 148). Alexandre même semble s'être servi de cette terminologie, quand il appela les districts frontaliers des deux côtés du Delta « Libye » et « Arabie » (*Arr. an.* III 5, 4). Au milieu du siècle suivant, on retrouve ces deux noms, toujours dans un contexte qui les qualifie clairement de nomes. À plusieurs endroits dans le papyrus des revenus de Ptolémée II, la Libye figure parmi d'autres νομοί (*P. Rev.col.* 31, l. 4 ; col. 40, l. 14 ; col. 61, l. 1-12) dont l'ordre nous permet de localiser cette Libye dans l'arrière-pays de la capitale Alexandrie, c'est-à-dire de l'identifier avec une contrée au bord de la Méditerranée à l'ouest de la branche canopique du Nil. Il est bien possible qu'il s'agisse encore du district qu'Alexandre avait mis sous la surveillance d'Apollonios en 331.
- 26 Revenons aux Λιβυάρχαι énumérés ailleurs dans le même papyrus, en même temps que des στρατηγοί, ὑπαρχοί, ἡγεμόνες, νομάρχαι, τοπάρχαι, οἰκονόμοι, ἀντιγραφεῖς, βασιλικοὶ γραμματεῖς et ἀρχιφυλακῖται πάντες, comme destinataires d'un arrêté royal de l'an 263 (*P. Rev.*² col. 37, l. 2-5 ; cf. Zimmermann 1999, p. 167-173). Vu leur nom, on est tenté de supposer un rapport entre ces fonctionnaires et le νομός de Libye. La conséquence en serait que structurellement ce νομός différât des autres : la mention de στρατηγοί et de νομάρχαι au pluriel montre que le document n'était pas adressé à un seul νομός, mais à l'administration d'au moins une partie du pays. En « Libye » uniquement aurait donc existé une charge particulière qui, d'après sa position presque en fin de liste, n'aurait pas été placée très haut dans la hiérarchie. On soupçonnera, juste devant les ἀρχιφυλακῖται, une sorte de rang supérieur de police. Les Λιβυάρχαι eurent-ils une responsabilité de contrôle frontalier ou fiscal particulière au district concerné ?

- 27 Avant de se rallier à cette interprétation, il convient de regarder un groupe de papyrus provenant de νομοί situés de part et d'autre du Nil, où les notions de « Libye » et d'« Arabie » servent à localiser un site dans la partie ouest ou est du district (*O. Vleem.* 31 A [Éléphantine]; *SB XVI* 12710, col. a, l. 6 ; col. b, l. 2-3 [Lycopolite]; *O. Camb.* 137, l.3 [Coptite]; *UPZ II* 175a, col. I, l.8-9 ; col. II, l.4142 ; 175b, l.2 ; 175c, l.4 [Périthèbes]; *PSI IX* 1016, l.24 [Pathyrite]; *P. Tor. Amen.* 8, l. 9-11, 28-29 et 52-53 [Pathyrite / Coptite]; *P. Adl. G* 20, l. 3-4 [Diospolite]). Dans tous ces documents, le terme « Libye » désigne simplement la rive gauche du Nil ou – dans un sens encore plus général – le point cardinal de l'ouest. Il en est de même pour deux épigrammes funéraires de la basse-époque hellénistique provenant du Fayoum (Bernand, *Inscr. métriques* 39, l. 7-8) et de la région d'Alexandrie (*ibid.* 65, v. 1-2) qui évoquent la « terre libyque », ainsi que pour quelques reflets dans nos sources littéraires (notamment Strab. XVII 1, 30, C 806 ; cf. Artemid. *ap.* Diod. I 33, 3 ; Diod. I 97, 9 ; Strab. XVII 1, 35, C 809 ; 53, C 819 ; 2, 2, C 821). Sous l'impression de ces témoignages, Ulrich Wilcken (1899 I, p. 598-599, n. 1) a attribué aux Λιβυάρχαι du papyrus des revenus une compétence pour toute la zone frontalière, d'Éléphantine jusqu'au Delta, au lieu de la réduire au seul νομός. L'inconvénient de cette interprétation réside dans le fait qu'elle repose – avec une exception (*O. Vleem.* 31 A, du milieu du III^e siècle av. J.-C.) – sur des références tardives, tandis que le papyrus mentionnant les Λιβυάρχαι date précisément de la période où est attesté le νομὸς Λιβύης. Dans ces conditions, la question de savoir si les Λιβυάρχαι de *P. Rev.* furent responsables de la frontière occidentale entière, de la frontière occidentale de la Basse-Égypte ou bien du canton « libyque » doit rester en suspens. Il est en tout cas frappant que l'on n'entend plus parler des Λιβυάρχαι égyptiens ni du νομὸς Λιβύης après le retour de la Cyrénaïque sous la domination lagide. À partir de ce moment-là, les deux termes figurent dans un contexte cyrénéen (voir ci-dessus) ; le nom de « Libye » pour un district d'Égypte ne réapparaît qu'à l'époque impériale (voir ci-dessous). La signification cyrénéenne supplanta, semble-t-il, celle du district dans l'usage administratif d'Alexandrie.
- 28 En Égypte romaine, il exista à nouveau un νομὸς Λιβύης (Plin. *nat.* V 49 ; cf. Mathwich 1974 ; Calderini et Daris III 2, 1980, p. 199-200, s. v. Λιβύη), situé entre la Maréotis et la Marmarique, laquelle est également appelée Λιβύη (Μαρμαρική) dans une inscription de Philadelphie en Lydie (*IGR IV* 1624, l.9-10 ; cf. Romanelli 1958, p. 977). Les deux figurent comme νομοί égyptiens chez Ptolémée (IV 5, 2 [Μαρμαρικής νομός] et 4 [νομὸς Λιβύης]) ; avec l'oasis de Siwah, ils formèrent, à partir de Dioclétien, la *Libya inferior* ou *sicca* (Amm. Marc. XXII 16), appartenant, ainsi que la *Libya superior* (Cyrénaïque ; voir ci-dessus), au diocèse d'Oriens, puis d'Égypte.

Carthage avec son territoire africain

- 29 Les rapports tantôt paisibles tantôt guerriers des Grecs, puis des Romains avec Carthage créèrent une dernière « Libye » spécifique. Qu'il s'agît des deux tentatives de colonisation par Dorieus ou des conflits répétés entre Carthage et des souverains syracusains comme Gélon, Denys I ou Agathoclès – quand les historiens traitèrent de l'assise agraire et militaire de Carthage en Afrique du Nord, ils parlèrent de « Libye » (*FgrHist* 566 Timée de Tauroménion F 26a et 108 ; Diod. XIV 77, 1 ; 95, 1 ; XIX 1, 6-7 ; XX 40, 2-6 ; XXI 16, 1). En général, on ne distinguait ni entre le territoire proprement dit de Carthage et la sphère de ses intérêts s'étendant jusqu'au delà du détroit de Gibraltar, ni

entre cette dernière et la troisième partie du monde. Parfois des tournures comme ἔκ τῆς Λιβύης ὄλης (*FgrHist* 70 Ephore de Cyme F 204) ou ἔκ τῆς Λιβύης Ἀπάσης (Diod. XI 1, 5) laissent entrevoir que l'on aurait pu comprendre le nom dans un sens plus restreint.

- 30 Il va de soi que la Libye apparaît régulièrement dans les descriptions des guerres puniques ainsi que de la guerre des mercenaires des années 241 à 237. Là aussi le terme s'adapte au sujet quand, par exemple, Polybe traduit le titre du gouverneur de la chôra carthaginoise par στρατηγὸς ἐν τῇ Λιβύῃ (I 67, 1) ou quand il appelle « Libye » le territoire où Carthage recruta ses soldats (I 69, 7). Mais jamais cette réduction ne se fit de manière cohérente, comme on le voit dans un passage révélateur chez Strabon : à la suite de la destruction de Carthage, les Romains se seraient emparés « de la Libye et de cette part de l'Ibérie qu'ils avaient ôtée aux Carthaginois » (VI 4, 2, C 287). À côté de la précision concernant l'Ibérie, la mention de la « Libye » tout court semble suggérer que le terme désigne le territoire africain appartenant jadis à la métropole phénicienne, maintenant conquis par les Romains. Quelques lignes plus bas, par contre, on lit que les parties de la Libye n'ayant pas été soumises aux Carthaginois furent données à des rois dépendants dont la révolte entraîna l'occupation romaine (*ibid.*, C 288). Ici la Libye comprend forcément plus que le domaine carthaginois d'autrefois. Mais on ne trouve guère de définition stable du terme chez Strabon : plus tardivement, les Romains auraient donné à Juba II « la Maurétanie et de grandes parties du reste de la Libye » (*ibid.*). Dans cette dernière phrase, le géographe se rapproche de son usage habituel, entendant par « Libye » toute la terre au sud de la Méditerranée.
- 31 On n'est guère surpris de trouver, là aussi, le nom de « Libye » pour les structures administratives romaines qui remplacent les précédentes (pour la documentation épigraphique suivante, cf. Romanelli 1958, p. 977). Ainsi, sous Tibère, le *proconsul Africae* L. Apronius est mentionné *proconsul Libyae* (restitution certaine) dans une épigramme du sanctuaire de Vénus Erycine (CIL X 7257 I = ILS 939, l. 1) ; à Troie, le *procurator Imperatoris Caesaris Vespasiani Augusti provinciarum Africae, Asiae, Thraciae* est attesté comme ἐπίτροπος Αὐτοκράτορος Καίσαρος Οὐεσπασιανοῦ Σεβαστοῦ ἐπαρχειῶν Λιβύης, Ἀσίας, Θράκης (I. *Ilion* 105, l. 5-9) ; L. Minicius Natalis, *proconsul d'Africa* sous Antonin le Pieux, s'appelle ἄνθύπατος Λιβύης dans une inscription de victoire à Olympie (Syll.³ II 840) ainsi que dans une dédicace de Tibur (IG XIV 1125 = IGR I 376, l. 4). En Basse Antiquité, on rencontre le consul de l'an 340 Q. Aradius Valéius Proculus Populonium comme *praefectus Libyae* et *Libyae proconsul* (CIL VI 1693 = ILS 1241, l. 2-4) ; enfin, le titre de *praefectus Libyae* dans une inscription commémorant les activités du général byzantin Solomon (CIL VIII 1863 et 16507 = ILAG I 3059) se réfère bien à la préfecture prétorienne d'*Africa*, figurant sous ce nom dans deux autres textes de Madauros et de Gadiaufala (CIL VIII 4677 et 4799).
- 32 Une fois de plus, il convient de rappeler qu'à l'époque romaine aussi, cette signification administrative n'a jamais exclu d'autres emplois. On a vu plus haut des témoignages où « Libye » désignait, jusque dans l'antiquité tardive, la Cyrénaïque ainsi qu'un nome égyptien, et il y a nombre d'exemples d'un usage plus vaste ou imprécis. Nous ne savons pas de quelle région nord-africaine étaient originaires le Victor et l'Apollodore, dont les inscriptions funéraires respectivement à Xanthos et à Salona mentionnent la πατρὶς Λιβύη (Robert 1940, p. 145-146, n. 106, l. 11-12 ; IGR I 549) ; et on ne cherchera pas à spécifier la μέλαινα Λιβύης γαῖα qui couvrit le défunt selon une épitaphe de Lepcis (IRTrip 719 ; pour d'autres références épigraphiques, souvent dans des textes métriques,

cf. Romanelli 1958, p. 978). En même temps, à côté de ses diverses significations techniques, le terme gardait toujours sa valeur générale, géographique d'« Afrique ».

Synthèse

- 33 À travers l'antiquité gréco-romaine, le terme « Libye » – parfois assimilé à *Africa* (Plin. *nat.* V 1 : *Africam Graeci Libyam appellauere et mare ante eam Libycum*) – a pu désigner aussi bien l'Afrique entière que toute région nord-africaine bénéficiant d'une certaine actualité. Ainsi, par « Libye » un Grec égyptien entendait la rive gauche du Nil, un habitant de Grèce ou d'Asie Mineure la Cyrénaïque, un géographe le continent au sud de la Méditerranée et un historien cette partie de l'Afrique du Nord dont il écrivait l'histoire.
- 34 Une telle fluctuation entre un sens étendu et des significations plus restreintes d'un nom géographique n'a en soi rien d'extraordinaire : à côté de leur valeur de continents, l'Europe signifia, du point de vue macédonien, une partie plus ou moins bien définie des Balkans (Diod. XVIII 12, 1 ; XIX 105, 1 ; Arr. *succ.* fr. 1a, 3 Roos ; Polyb. I 2, 4-6) ; pour un Grec, l'Asie par excellence était la côte ionienne, et depuis la fin du royaume de Pergame la province romaine en Asie Mineure. C'est la dimension du phénomène qui distingue l'usage extrêmement varié de « Libye » de celui de ses deux homologues ; la raison immédiate en est évidente : tandis que pour l'Europe et l'Asie, au fil du temps, une multitude de noms de pays et de régions se fixèrent et entrèrent dans l'usage, en Afrique du Nord des dénominations précises pour les régions et contrées firent défaut ou ne s'imposèrent pas – ainsi le terme de « Cyrénaïque », attesté depuis Hérodote (IV 199, 1) ne supplanta jamais l'appellation « Libye » pour la colonie grecque.
- 35 Cette observation amène à s'interroger sur les causes profondes du caractère exceptionnellement ouvert et instable du terme de « Libye » : d'abord, dans une perspective hellénocentrique, il n'exista qu'une Libye d'importance primordiale : les villes de Cyrénaïque, et leur *hinterland* du Nil jusqu'à l'océan Atlantique. Cette perception qualifia le même terme à désigner précisément la région grecque, mais aussi « tout le reste » dans un sens plus vague. Et dans ce « reste », les événements d'importance – toujours du point de vue grec – étaient relativement rares. En dernier ressort, c'est la position un peu marginale de l'Afrique du Nord par rapport à l'histoire grecque qui explique qu'on ait renoncé à une délimitation terminologique cohérente. En général, l'interlocuteur devait comprendre d'après le contexte de quelle « Libye » il s'agissait : de la colonie grecque, d'un district occidental du royaume hellénistique limitrophe, du territoire de la grande puissance non-grecque implantée en Afrique du Nord (Carthage) ou du continent africain.

Abréviations utilisées

- 36 BMC : *Coins of the Roman Empire in the British Museum*, éd. H. Mattingly et al., 6 vol. , London 1923-1976.
 FgrHist : *Die Fragmente der griechischen Historiker*, éd. F. Jacoby et al., Berlin et al. 1926.
 FHG : *Fragmenta Historicorum Graecorum*, éd. C. Müller, 5 vol. , Paris 1841-1870.
 GGM : *Geographi Graeci Minores*, éd. C. Müller, 3 vol. , Paris 1855-1861.
 IRTrip : *The Inscriptions of Roman Tripolitania*, éd. J.M. Reynolds et J.B. Ward Perkins, Rome 1952.

RIC : *The Roman Imperial Coinage*, éd. H. Mattingly et al., 10 vol. , London 1926-1994.
 SEG : *Supplementum epigraphicum graecum*, éd. J.J.E. Hondius et al., Leyde et al. 1923.
 SSR : *Socratis et Socraticorum reliquiae*, éd. G. Giannantoni, 4 vol. , [Naples] 1990.
 VS : *Die Fragmente der Vorsokratiker*, éd. H. Diels et W. Kranz, 3 vol. , Berlin 1951-1952. Les éditions épigraphiques se trouvent abrégées d'après *SEG Index XXXVI-XLV*, 1986-1995, p. 677-688, les éditions de papyrus d'après J.F. Oates et al., *Checklist of Editions of Greek, Latin, Demotic, and Coptic Papyri, Ostraca, and Tablets*, Oakville 2001.

BIBLIOGRAPHIE

- BAGNALL R.S., « Archagathos Son of Agathocles, Epistates of Libya », dans *Philologus* 120, 1976, p. 195-209.
- BATES O., *The Eastern Libyans*, Londres 1914.
- BERGER H., *Geschichte der wissenschaftlichen Erdkunde der Griechen*, Leipzig 21903.
- BRILLANTE C., « Il nome della Libia in un frammento di Ibico », dans *Cirene. Storia, mito, letteratura. Atti del Convegno della Società Italiana per lo Studio dell'Antichità Classica* (Urbino 3 luglio 1988), éd. B. Gentili, Urbino 1990, p. 97-122.
- CALDERINI A. et DARIS S., *Dizionario dei nomi geografici e topografici dell'Egitto grecoromano*, 5 vol. et 3 suppl., Le Caire et al. 1935-2003.
- CHAMOUX F., *Cyrène sous la monarchie des Battiades*, Paris 1953.
- DECRET F. et FANTAR M., *L'Afrique du Nord dans l'Antiquité. Histoire et civilisation des origines au V^e siècle*, Paris, 1998.
- DOBIAS-LALOU C., « Les dépenses engagées par les démiurges de Cyrène pour les cultes », dans *Revue des Études Grecques* 106, 1993, p. 24-38.
- DOBIAS-LALOU C., « SEG IX, 3 : un document composite ou inclassable ? », dans *Verbum* 1994, p. 243-256.
- GSELL St., *Histoire ancienne de l'Afrique du Nord*, 8 vol. , Paris 1914-1930.
- HAUBEN H., compte rendu de Laronde 1987, dans *Bonner Jahrbücher* 193, 1993, p. 456-468.
- HONIGMANN E., « Libye 2 », dans *Paulys Realencyclopädie der classischen Altertums wissenschaft* XIII 1, 1926, col. 149-202.
- JUNGE F., *Einführung in die Grammatik des Neuägyptischen*, Wiesbaden 1996.
- KEES H., « Libyae », dans *Paulys Realencyclopädie der classischen Altertumswissenschaft* XIII 1, 1926 (a), col. 146-148.
- KEES H., « Libyci montes », dans *Paulys Realencyclopädie der classischen Altertums wissenschaft* XIII 1, 1926 (b), col. 148.
- LARONDE A., *Cyrène et la Libye hellénistique. Libykai historiai de l'époque républicaine au principat d'Auguste*, Paris 1987. LIPI

- NSKI É., « Libye », dans *Dictionnaire de la civilisation phénicienne et punique*, [éd. É. Lipiński], [Turnhout] 1992, p. 259-260.
- MATHWICH J., « Übersendung von Akten des Konvents von 202 unter Q. Maecius Laetus an den libyschen Gau (P. Amsterdam Gr. Inv. Nr. 23) », dans *Zeitschrift für Papyrologie und Epigraphik* 15, 1974, p. 69-78.
- MERKELBACH R., *Die Quellen des griechischen Alexanderromans*, Munich ²1977.
- MORETTI L., « *Analecta epigraphica* », dans *Rendiconti della Pontificia Accademia di Archeologia* 60, 1987-1988, p. 237-251
- ROBERT L., *Les Gladiateurs dans l'Orient grec*, Paris 1940.
- ROBERT L., *Documents de l'Asie Mineure méridionale. Inscriptions, monnaies et géographie*, Genève-Paris 1966.
- ROMANELLI P., « Libya », dans *Dizionario epigrafico di antichità romane* IV 31, éd. E. de Ruggiero, Rome 1958, p. 976-978.
- VON SODEN W., « Die Eremboi der Odyssee und die Irrfahrt des Menelaos », dans *Wiener Studien* 72, 1959, p. 26-29.
- STADTER Ph.A., *Arrian of Nicomedia*, Chapel Hill 1980.
- WERNER R., « Zum Afrikabild der Antike », dans *Klassisches Altertum, Spätantike und frühes Christentum*, A. Lippold zum 65. Geburtstag gewidmet, éd. K. Dietz, D. Hennig et H. Kaletsch, Würzburg 1993, p. 1-36.
- WILCKEN U., *Griechische Ostraka aus Aegypten und Nubien. Ein Beitrag zur antiken Wirtschaftsgeschichte*, 2 vol. , Munich 1899.
- WILL É., « La Cyrénaïque et les partages successifs de l'empire d'Alexandre », dans *L'Antiquité Classique* 29, 1960, p. 369-390.
- ZIBELIUS K., *Afrikanische Orts- und Völkernamen in hieroglyphischen und hieratischen Texten*, Wiesbaden 1972.
- ZIMMERMANN K., « Zum Personennamen Λίβυς / Λίβυσσα », dans *Chiron* 26, 1996, p. 349-371.
- ZIMMERMANN K., « Hdt. IV 36, 2 et le développement de l'image du monde d'Hécatee à Hérodote », dans *Ktèma* 22, 1997, p. 285-298.
- ZIMMERMANN K., *Libyen. Das Land südlich des Mittelmeers im Weltbild der Griechen*, Munich 1999.

INDEX

Mots-clés : Antiquité, Carthage, Egypte, Histoire, Libye